

Exemple d'un Propriétaire Occupant sur la Commune de La Roche-Posay

Le propriétaire souhaite faire des travaux d'isolation de ses combles et une révision de sa toiture.

- Montant des Travaux : 5 114 €
- Subventions :
 - Anah : **1 454 €**
 - Conseil Général : **650 €**
 - Communauté de Communes : **600 €**
 - Caisse de Retraite : **908 €**

Il lui reste à charge : 1 502 €

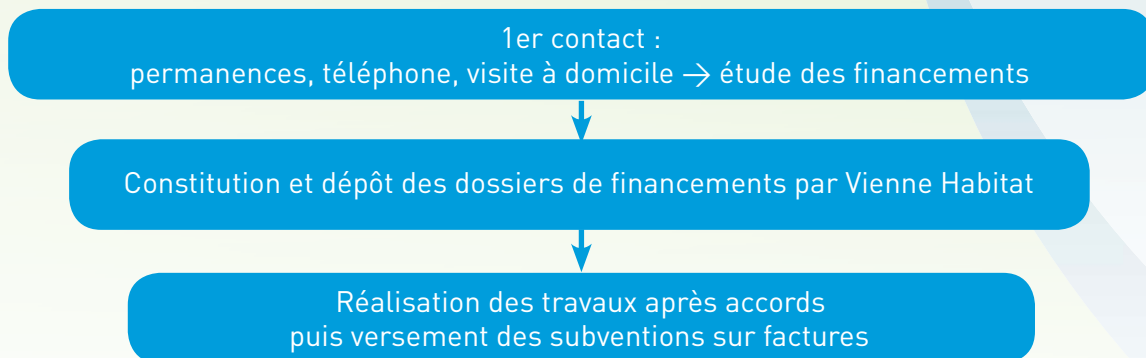
Exemple d'un Logement Locatif sur la Commune de Pleumartin

Réhabilitation d'un logement vacant :

- Montant de travaux de : 26 652 €
- Subventions :
 - Anah : **8 842 €**
 - Conseil Général : **1 263 €**
 - Communauté de Communes : **1 263 €**
 - Loyer maximum fixé à **469 €**

En plus, le propriétaire bénéficie d'un abattement fiscal de 60 % sur ses revenus locatifs

Le déroulement d'une demande de financement OPAH-RR



Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse



OPAH-RR

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale des Vals de Gartempe et Creuse

C'est le bon moment pour Réhabiliter votre habitat



L'OPAH-RR, une définition

Un nouveau dispositif pour financer les travaux !
Des subventions majorées pour réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements.

Le fonctionnement

L'OPAH-RR des Vals de Gartempe et Creuse qui débute en janvier 2010, s'achèvera en décembre 2014 et s'étend sur les 11 communes composant la Communauté de Communes.

Quels travaux et pour quels logements ?

- **Travaux d'amélioration des logements :**
Chauffage, sanitaire, électricité, salle d'eau, assainissement, travaux d'isolation, économies d'énergie, adaptation du logement au vieillissement...
- **Travaux de gros œuvre :**
Ravalement, toiture, charpente, transformation de locaux en logements...
- **Pour les résidences principales de plus de 15 ans.**

Quelles subventions ?

- Pour les **propriétaires occupants de 30 % à 70 %** selon la nature des travaux et la situation du propriétaire,
- Pour les **logements locatifs de 35 % à 70 %** selon l'engagement du bailleur.

Les avantages de l'OPAH-RR

- **3 050 600 € de subventions** réservées spécifiquement pour la Communauté de Communes et apportées par les principaux financeurs : Anah (Agence nationale de l'habitat) et les collectivités territoriales.
- **Des subventions complémentaires** peuvent être apportées par d'autres financeurs : La caisse de retraite, la CAF, Le Crédit Immobilier de France, votre organisme bancaire habituel...

Pour vous accompagner une assistance Gratuite

La Communauté de Communes a mandaté Vienne Habitat (Fédérations Habitat & Développement - PACT) pour conduire le suivi-animation de l'OPAH-RR.

Visite à domicile,

- Définition du programme de travaux,
- Recherche et estimation des financements : subventions, prêts...
- Constitution et dépôt du ou des dossiers,
- Suivi du paiement des subventions.

ATTENTION !

Les travaux ne doivent en aucun cas débiter avant l'accord des financeurs et ni avant les autorisations d'urbanisme nécessaires.
Ils doivent être réalisés par des entreprises ou des artisans.

Périmètre

Pour contacter Vienne Habitat

Vienne Habitat 17 rue Carnot 86000 POITIERS
Tél. : 05 49 61 61 86
contact@vienne-habitat.asso.fr

Lors des Permanences sur la Communauté de Communes.

- à la mairie de Pleumartin sur rendez-vous au 05 49 61 61 86
1er mardi du mois de 10h00 à 12h00
- à la mairie de La Roche Posay sans rendez-vous :
1er vendredi du mois de 10h00 à 12h00
(si vous êtes propriétaire occupant munissez-vous de votre avis d'imposition)

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, nous pouvons nous rendre directement à votre domicile.

